

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 14 avril 2023
 Délibération n°7

L'An deux mille vingt-trois le quatorze avril à 19h30, le Conseil Municipal
 convoqué le six avril s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
 sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUGIN Rémi - MOUTIER Gérard -
 KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine -
 ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT Céline - JEANNE Virginie - VERNET Laurent -
 PRAT Christelle

Absents : ALDEBERT Gérard (excusé)

Procurations : HERMITTE Jean-Pierre à BARONNAT Bernard - MOSSO Véronique à VERNET
 Laurent - GIRAUD Matthieu à COQUILLAT Catherine - GRANET Alice à JEANNE Virginie

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : TARIFS DE LA PISCINE MUNICIPALE DU FREYSSINET ET DU MINIGOLF

Sur proposition de la commission économie-tourisme madame le Maire propose au Conseil
 d'appliquer, à compter de la saison d'été 2023, les tarifs de la piscine municipale du
 Freyssinet selon le détail ci-après :

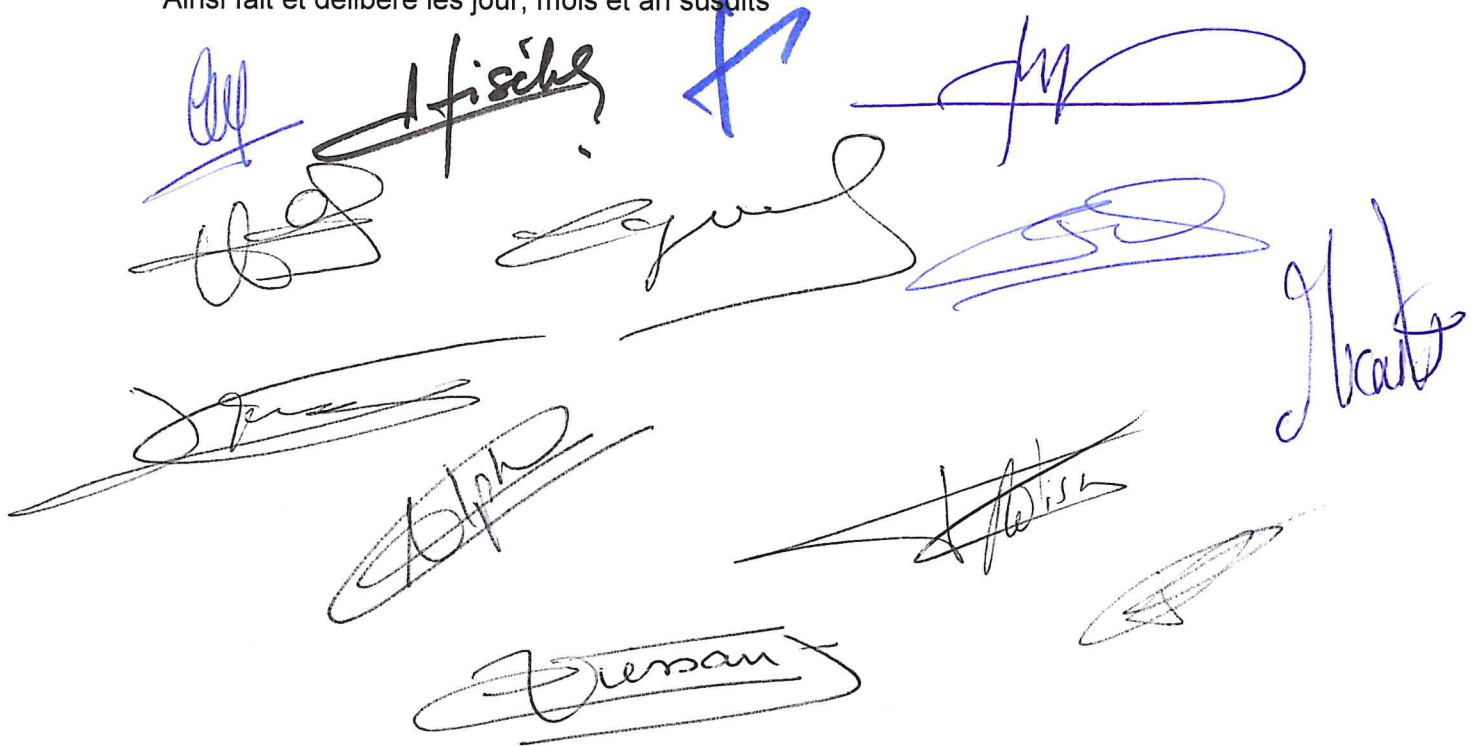
PISCINE DU FREYSSINET	
CATEGORIE	TARIF
ENFANT - de 12 ans	
Entrée	2,80 €
6 Entrées	14,50 €
12 Entrées	28,00 €
SAISON	41,50 €
ADULTE	
Entrée	4,20 €
6 Entrées	21,00 €
12 Entrées	41,00 €
SAISON	52,50 €
GROUPE MATIN	
(minimum 10 personnes)	2,20 €
MINI-GOLF	
	TARIF
Adulte	5,50 €
Enfant moins 13 ans	4,00 €
Famille (2 adultes + 1 enfant)	13,50 €
Enfant supplémentaire	3,50 €

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** les tarifs d'entrée de la piscine municipale proposés par madame le Maire, tels qu'exposés ci-dessus.
- **Dit** que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juin 2023 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits



Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales